

Autorisation d'Inscription Administrative
Au-delà du 01 octobre 2021

Tout-e étudiant-e doit s'inscrire administrativement dans la formation pour laquelle elle ou il a été autorisé-e à s'inscrire dans les délais impartis. Passés ces délais, l'autorisation qui a été donnée est caduque.

Pour les diplômes nationaux hors Doctorat, la date limite des inscriptions administratives des étudiant-e-s bénéficiaires d'une autorisation d'inscription et des étudiant-e-s en réinscription est le 10 septembre (date repoussée au 01 octobre 2021).

Au-delà de cette date, les étudiant-e-s ayant été bénéficiaires d'une autorisation d'inscription et les étudiant-e-s en réinscription, qui n'auront pas finalisé leur inscription administrative pourront solliciter une mesure dérogatoire d'inscription administrative tardive, avant le 15 octobre 2021, date limite.

La demande sera acceptée ou refusée en fonction des motifs de retard invoqués et des pièces justificatives fournies.

Tout-e étudiant-e qui bénéficiera d'une autorisation d'inscription tardive sera obligatoirement inscrit e en régime dérogatoire d'examen-

Ce **formulaire** concerne exclusivement les étudiants bénéficiaires d'une autorisation d'inscription pour l'année 2021/2022 et les étudiants de l'établissement en réinscription.

Toute demande sera accompagnée d'une lettre de motivation précisant les raisons du retard d'inscription et du ou des justificatif(s) nécessaire(s) (Situation APOGEE pour les étudiants de Paris Nanterre).

NOM : Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse courriel (en majuscule) :

Vous étiez étudiant.e à Paris Nanterre en 2020/2021, vous demandez à vous réinscrire en 2021/2022

Indiquez :

- votre n° étudiant.e :
- formation suivie en 2020/2021 :
- résultat obtenu :

Joignez le cas échéant la photocopie de votre autorisation d'inscription 2021/2022 (par exemple autorisation d'inscription en Master niveau 1)

Vous vous inscrivez pour la première fois à Paris Nanterre (joignez une copie de votre autorisation d'inscription à votre demande d'inscription tardive).

Date, nom et signature de l'étudiant :

Cadre réservé à l'administration

Date, nom et signature du gestionnaire :

Refus	Accord	Autre décision

Directeur de l'UFR R.A. de l'UFR R.S. de l'UFR

Date et signature :